

Quand les collectivités locales se lancent dans la politique étrangère

Par DANIEL CARRIÈRE (*) Publié le 15 octobre 1984 à 00h00 - Mis à jour le 15 octobre 1984 à 00h00

Temps de Lecture 4 min.

- [Partager sur Facebook](#)
- [Partager sur Twitter](#)
- [Envoyer par e-mail](#)
- [Ajouter aux favoris](#)

Article réservé aux abonnés

LES États ont exploré depuis longtemps toutes les formes d'hégémonie ou de coexistence pacifique. Plus récemment, une place remarquable a été faite aux politiques de coopération. Les rapports Est-Ouest d'abord, la décolonisation ensuite, en ont ouvert la voie avec plus ou moins de succès.

Rares ont été les occasions où les populations ont été directement et massivement associées à l'effort de coopération internationale. Tout au plus a-t-on fait appel à leurs élans du cœur pour déclencher leur générosité. Il n'était pas dans les habitudes des dirigeants de responsabiliser les citoyens dans le domaine des relations internationales. Pendant longtemps, seuls quelques spécialistes et organismes publics ou privés ont participé à la conception et à l'exécution des politiques de coopération.

Depuis les années 70, se fondant sur des motivations plus profondes et une volonté d'efficacité, des collectivités d'origines diverses, dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, s'efforcent de mettre directement et pratiquement la coopération au service du développement. En fait, il s'est agi de trouver des réponses aux effets de la crise et du sous-développement par la recherche d'objectifs, de méthodes et de moyens adaptés à cette situation. Ce mouvement, relativement modeste à ses débuts, se dessine aujourd'hui avec plus d'ampleur et de précision.

La France n'a pas échappé à cette évolution, quand elle n'en a pas été le point de départ. La mise en place des régions en 1972 et plus récemment la loi de décentralisation ont posé le principe des responsabilités des collectivités, non seulement en matière de promotion économique et sociale, mais aussi en matière d'action vers l'extérieur.

Coopération et développement

Des initiatives se multiplient à partir de différentes collectivités publiques et privées dans les régions de France. En Picardie, Bretagne, Provence-Côte-d'Azur, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Haute-Normandie, Alsace, Midi-Pyrénées, Franche-Comté et ailleurs, on s'est interrogé et préparé pour concilier des objectifs de développement avec ceux de la coopération internationale. Des démarches ont été entamées, soit par des opérateurs économiques, qu'ils soient agriculteurs ou industriels, soit par les artisans de l'action

culturelle, qu'ils soient universitaires ou du monde associatif, soit, plus récemment, par les assemblées municipales, départementales et régionales. Pour les uns et pour les autres, il s'est agi de faciliter la prise en charge locale des complémentarités au monde extérieur, tout en cherchant les ressorts du développement réciproque.

La diversité de ce que l'on nomme aujourd'hui les initiatives de coopération internationale décentralisées est à la mesure des compétences, des motivations et des tâtonnements de ceux qui les mettent en œuvre. L'origine de ces initiatives peut être le fait d'associations ou d'organisations non gouvernementales, de collectivités publiques, d'entreprises, d'organismes socioprofessionnels, d'universités et de jeunes en particulier. Des engagements plus ou moins formalisés sont pris avec les partenaires, qu'ils soient africains, latino-américains ou asiatiques, entrepreneurs, communes de base, associations ou groupements. Des conventions, des déclarations, des échanges d'intentions, ont été signés avec des partenaires décentralisés, par exemple au Cameroun, au Brésil, en Algérie, au Sénégal, en Tunisie, au Mali, en Inde... Des programmes d'action ont été mis en œuvre dans les domaines de la coopération administrative, interculturelle et économique.

Tous ces choix sont le plus souvent conçus en fonction de préoccupations que les collectivités du Nord comme celles du Sud rencontrent pour leur développement local. Un souci grandissant est né, pour les uns, des retombées économiques qui peuvent découler de cette décentralisation de la coopération, alors que, pour les autres, des transferts réels et plus adaptés aux besoins locaux sont attendus.

La question s'est trouvée posée de savoir comment encourager en France ces efforts tout en les conformant aux objectifs principaux de la politique française des relations extérieures et de la coopération pour le développement.

L'État a, pour sa part, apporté ses premières réponses en créant, en 1983, une Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales, et en soutenant des coopérations décentralisées, soit ponctuellement, soit par une contractualisation État/région de programmes d'action. Parallèlement, les acteurs de la coopération décentralisée s'engageaient vers plus de maîtrise et plus de cohérence de leurs initiatives, tout en recherchant la contribution la meilleure aux différents niveaux de l'action de l'État. De juin à septembre 1983, de Thiers à Lorient, en passant par Montpellier et Amiens, un parcours collectif a permis l'élaboration d'une plateforme pour les coopérations décentralisées, et la constitution d'un collectif de recherche de formation et d'informations, qui s'est donné pour but de promouvoir l'action de coopération internationale décentralisée dans le cadre de la politique extérieure de la France, et de favoriser la communication entre initiatives, mais aussi avec les collectivités territoriales de l'État.

Avec l'appui des ministères des relations extérieures, de la coopération, de l'intérieur et de la décentralisation, du Plan et de l'aménagement du territoire, ce collectif devait organiser à l'Assemblée nationale, le 15 mars 1984, une Journée nationale sur la coopération décentralisée.

Depuis, le mouvement ne cesse de s'amplifier et chaque jour conduit à des innovations en matière d'initiatives, de partenaires et de modalités.

Aussi sera-t-il nécessaire en 1985 de refaire le point au cours d'une journée que les étapes de Marseille, en mai 1984, de Toulouse, ce mois-ci, et d'autres rencontres encore, contribueront à préparer.

Valoriser toutes les ressources est aussi nécessaire au nord comme au sud. La lutte contre le chômage et le sous-développement est un enjeu universel qui ne doit écarter aucun des moyens pour le résoudre. La solidarité nationale et la coopération internationale ne sauraient être partagées : un pas vers l'une est un pas vers l'autre. L'autarcie, le protectionnisme, en un mot l'irresponsabilité, peuvent conduire aux plus grands périls.

Les populations et leurs collectivités ne doivent plus être considérées comme non-actifs face aux problèmes internationaux, qu'ils soient économiques ou sociaux. Il convient de les considérer comme les artisans d'une nouvelle " donne " de la coopération entre les peuples, à base de réciprocité d'intérêts et d'espérance.

(*) Président de l'association Initiatives de coopération internationale décentralisée, dont le siège social est situé 10, rue Sainte-Claire, 68100 Mulhouse.

DANIEL CARRIÈRE (*)